



Compte-rendu du groupe de travail du 4 mars 2021 « Réorganisation DGSSI – CAP Numérique »

« *Il faut que tout change pour que rien ne change.* » Giuseppe Tomasi Di Lampedusa (1896-1957), *Le Guépard*

Ce groupe de travail était présidé par Monsieur Bruno ROUSSELET, chef du service SI (systèmes d'information), accompagné de Monsieur Dominique DOUILLET, chef du DGSSI (département de la gouvernance et du support des systèmes d'information), ainsi que de leurs équipes.

1/ Services informatiques d'administration centrale

L'administration avait annoncé au CTSCR du 28 janvier 2021 et au CTR du 1^{er} février 2021 une profonde évolution de l'organisation informatique des services centraux. **Le 1^{er} janvier 2021, a été créée la DTNum (délégation à la transformation numérique).** Le 1^{er} septembre 2021, un nouveau **service des systèmes d'information (SSI)** et un service à compétence nationale, la **DPN (direction des projets numériques)** seront mis en place.

Cette réorganisation majeure est engagée parce que l'administration veut aller vers davantage d'agilité et d'intégration. Sous l'égide de la DTNum, ce sera : plus d'efficacité, de fluidité et de rapidité.

L'UNSA et la CGC ont choisi de ne pas aborder la réunion par un réquisitoire ni une polémique portant sur le bien-fondé de la réforme décidée par les plus hautes autorités de la DGFiP et du Ministère.

Cependant, un nouvel organigramme n'est pas un jeu de construction : ce sont avant tout, des femmes et des hommes.

La délégation UNSA/CGC s'est dès lors attachée à demander à l'administration, avec ténacité et fermeté, de sécuriser leur statut et leur situation, de les informer de façon claire et précise sur leur avenir à court et moyen terme.

Le chef de service a rendu hommage à nos collègues, « *de loin les meilleurs informaticiens de l'administration française* » (*sic*) qui travaillent pour une communauté de 250 000 personnes ; ils doivent pour cela rester en pointe de l'informatique publique.

En visite à Noisy-le-Grand, le ministre chargé des petites et moyennes entreprises, Monsieur Alain Griset, s'est dit très fier et même « bluffé » (*sic*) en découvrant le fonctionnement de l'application e-contacts, par laquelle les entreprises présentent leurs demandes d'aide auprès du fonds de solidarité, et l'ingénierie du cloud Nubo, où la DGFIP héberge certaines plateformes informatiques de l'État. Comme lui, de nombreux ministres mesurent aujourd'hui l'importance de services informatiques internes pour prélever la TVA et payer les fonctionnaires.

L'administration assure n'avoir pas de « plan caché » dans ces réorganisations.

S'agissant des collègues dont le service sera restructuré, l'administration a précisé qu'ils conserveraient leur statut et leurs primes d'administration centrale et que les réorganisations se passeraient bien !

Le chef de service a voulu rassurer : les réorganisations ne s'engageront pas à marche forcée.

Les implantations géographiques des équipes seront « à cheval » sur Nantes, Noisy-le-Grand et Noisiel et il y a 35 ans que cela dure. Il n'a jamais été question d'une « dévalorisation » des équipes informatiques installées à Nantes.

Pour autant, le chef de service SI a précisé qu'il ne s'engageait pas pour l'avenir.

Dans l'immédiat, il n'est pas question de briser la dynamique des équipes constituées, le regroupement des équipes constituerait un autre projet spécifique de réorganisation qui n'est pas aujourd'hui celui de l'administration.

La délégation UNSA/CGC a demandé combien de demandes de mutations avaient été déposées dans les services du SSI cette année, après l'annonce des réorganisations et la publication des nouveaux organigrammes.

L'administration a indiqué qu'il y avait eu 53 demandes de mutations en 2020 et 45 en 2021.

En déclaration liminaire et durant les travaux, la délégation UNSA/CGC a posé à l'administration des questions sur le statut, l'organisation des bureaux « multi-sites » et les liens hiérarchiques au sein des services réorganisés.

Nous avons également demandé quelles seraient les conséquences de la réorganisation sur l'action sociale (*assistantes de service social, médecins de prévention, aides et prestations sociales*).

L'administration a précisé que les actuelles délégations d'action sociale des départements d'affectation des nouveaux services demeureraient compétentes : la délégation de l'action sociale de la Loire-Atlantique pour Nantes, celle de la Seine-Saint-Denis pour Noisy-le-Grand et celle de la Seine-et-Marne pour Noisiel.

Toutefois, l'assistante de prévention compétente pour les collègues affectés à Noisy-le-Grand et à Noisiel est celle des services centraux, qui est installée au bureau RH-2C.

L'administration a indiqué qu'il n'y aurait pas de primes de restructuration et assure rechercher la continuité et non un choc pour les agents. Par ailleurs, nos collègues auront vocation à servir dans un cadre interministériel.

2/ Services informatiques de proximité et éditique

Plusieurs ateliers d'éditique fermeront bientôt leurs portes. La question du reclassement professionnel et de l'affectation géographique des collègues concernés n'a pas été bien clarifiée.

Les organisations syndicales ont mis en avant le rôle indispensable des informaticiens de proximité (les CID).

N. B. : ces derniers ne sont pas suffisamment reconnus ni considérés.

La délégation UNSA/CGC a ainsi rappelé que depuis le début de la crise sanitaire, ce sont les collègues de ces services de proximité qui ont permis le déploiement du télétravail, l'équipement et l'assistance des services de la DGFIP, dans des proportions inédites. Or eux-mêmes ne sont pas en télétravail !

La délégation UNSA/CGC a surtout précisé que certains informaticiens de proximité éprouvent maintenant anxiété, stress et mal-être. Il a été demandé à l'administration de protéger les collègues de ces services et de rappeler à tous le respect des gestes-barrière.

Le chef de service SI nous a répondu bien recevoir ce message d'alerte et qu'il n'ignorait pas l'exposition et les fortes sollicitations des CID, sur lesquelles l'administration compte beaucoup. L'administration va continuer à soutenir et protéger ses CID qui sont très exposées en cette période de crise sanitaire.

Le chef de service a indiqué que la priorité absolue était désormais d'équiper les SIP pour la prochaine campagne d'impôt sur le revenu. Ce message a été adressé à tous les directeurs locaux.

Concernant le respect des gestes barrières, le chef de service SI a été formel : quand les agents d'une CID se déplacent dans un service, les gestes barrières doivent être impérativement respectés par tous, sur tous les sites : sinon les agents de la CID repartent !

Les protocoles sanitaires doivent être scrupuleusement respectés !
